

Loi Littoral : des dérogations pour la transition énergétique ?

Lecture : 1 minute.

Faut-il créer des brèches dans la loi Littoral pour faciliter la transition énergétique ? Les élus du parc naturel régional du Golfe du Morbihan plaident pour.



Élus de la Région, président en tête, sont venus à la rencontre des élus du parc naturel régional du golfe du Morbihan sur la question de l'aménagement du territoire. (Le Télégramme/Catherine Lozac'h)

Avant le vote, jeudi, à Brest, du schéma régional d'aménagement territorial, le président de Région était en visite samedi à Sarzeau (56). Les élus locaux ont plaidé, par l'exemple, pour des amendements à la loi Littoral. L'ancienne zone de stockage des vases de port Crouesty est aujourd'hui en herbe, mais ne peut avoir de vocation agricole. Sans vue sur mer mais dans le périmètre de la loi, impossible de donner une seconde vie à ces 15 hectares. Même pour des énergies renouvelables. « Il n'est pas question de bétonner mais de permettre d'installer de panneaux photovoltaïques », expliquent les présidents du parc et de l'agglomération.